



Falsification et utilisation d'un cheque

Par **Hdnn**, le **23/03/2015** à **00:37**

Bonjour,

J'ai 19ans et je me suis fait un chèque avec le chéquier de ma tante d un montant de 6000 euros . Sauf que ce chéquier est celui de son entreprise. Du coup elle a du porter plainte contre moi et cela date d'environ 7 mois . Le chèque a été rejete étant donné qu'elle a fait opposition. J ai eu un contact avec la police(il y a environ 4-5 mois) qui me disait qu'il fallait que je me présente. Je leur ai dit que je le ferait mais j avais déménagé. Depuis je n ai eu aucun contact avec la police. Je voulais savoir ce que je risque? Et si je suis recherchée par la police? Et si mon dossier peut être mis comme sans suite ?

Je n'ai pas de casier judiciaire bien que j'ai fait une bêtise quand j'avais 17ans.. Mais le juge ne l'a pas mis dans mon casier ..

Merci de bien vouloir me répondre.

Par **janus2fr**, le **23/03/2015** à **08:13**

Bonjour,

Vous êtes passible de deux sanctions différentes :

- pour le vol du chèque : 3 ans de prison et 45000€ d'amende.
- pour la falsification du chèque : 7 ans de prison et 750000€ d'amende.

Ces sanctions sont, bien entendu, les peines maximums que peut prononcer un juge.